

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS**
représentée par son président, Monsieur Jean-Louis BLANCHARD
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 559 909 00012

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 247 149 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 93 148 €, le solde restant s'élève à 154 001 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **12 144 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **18 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **265 149 €**

ARTICLE 4 :

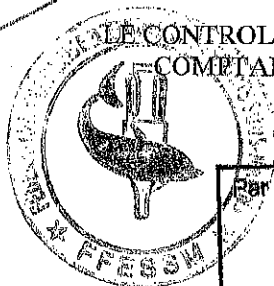
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **18 MARS 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS
SOUS-MARINS

P./ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



Par délégation du contrôleur général
économique et financier

12 JUIN 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 299 159

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2011		2012		2013		2014		2015	
	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur
Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	Nombre de licences	147500	148657	150000	152000	154000	156000	158000	160000	162000
	Nombre de licences et ATP	110000	108607	120000	120000	130000	130000	140000	140000	150000
	Nombre et taux de licences familiales	292500	302664	270000	290000	290000	294000	294000	294000	306000
	Nombre et taux de licences en ZUS	45750 (31,04%)	44820 (30,8%)	48000 (32%)	49500 (32,67%)	51000 (33,12%)	51000 (33,12%)	52500 (33,85%)	52500 (33,85%)	54000 (33,33%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	17020 (11,54%)	16185 (11,1%)	17500 (11,67%)	17500 (11,67%)	18000 (11,61%)	18000 (11,61%)	18500 (11,89%)	18500 (11,89%)	19000 (11,85%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	75	0	100	120	140	160	180	200	220
	Salaires financiers	48 05	0	48 05	48 05	48 05	48 05	48 05	48 05	48 05
	Rang sportif de la France	10	9	5	7	7	7	7	7	6
	Taux de club médical complet - SFR	80,69%	84,38%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Taux de club médical complet - Espoirs	85,71%	80,91%	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois salariés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre et taux de licences de missions spécialisées	1 (20%)	2 (26,67%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Objectifs partagés	2011		2012		2013		2014		2015	
	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur	Objectif	Indicateur
NOMBRE DE LETTRES DE MISSION SIGNÉES	1	4	7	7	7	7	7	7	7	7
Développement de l'équipe	2482	2524	2500	2500	2500	2500	2500	2500	2500	2500
Évaluation du nombre de licences par rapport à NI	147500	148657	150000	150000	145000	147000	150000	150000	150000	150000
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	70158	67764	70000	70000	70000	72000	75000	75000	75000	75000
DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE PLONGÉE LOISIR	41873	39106	45000	45000	41000	43000	45000	45000	45000	45000
HAUT NIVEAU DÉVELOPPEMENT NAGE AVEC PALMES	2	3	4	3	3	3	3	3	3	3
SANTÉ DES SPORTIFS	85%	85%	100	100	100	100	100	100	100	100
VALORISATION DU BENEVOLAT	183	244	150	150	250	250	250	250	250	250
FÉMINISATION DE L'ENCADREMENT	1926	1415	1400	1400	1450	1600	1550	1550	1550	1550
FORMATION CONTINUE DES CTS ORGANISÉE PAR LE DTN	6	8	10	10	8	8	8	8	8	8

Objetifs / Action / Rubrique	Moyens		Engag. fédéral
	Budget	Demande	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	601 647 €	149 244 €	134 144 €
Action 1	116 500 €	10 000 €	0 €
Compétitions Internationales en France (disciplines non reconnues de FIN)			116 500 €
Programmes d'échanges internationaux	0 €	0 €	0 €
Action 2	486 208 €	139 244 €	105 144 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	33 600 €	12 144 €	12 144 €
Aides personnalisées (AP)	30 651 €	18 000 €	12 651 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	301 810 €	65 000 €	40 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	54 516 €	25 000 €	25 516 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	19 341 €	10 000 €	9 341 €
Action 4	28 998 €	9 000 €	19 998 €
Professionnalisation de l'activité	17 688 €	5 000 €	12 688 €
Formations fédérales	11 250 €	4 000 €	7 250 €
HAUT NIVEAU DEVELOPPEMENT NAGE AVEC PALMES	191 383 €	61 000 €	130 383 €
Action 2	191 383 €	61 000 €	130 383 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	191 383 €	61 000 €	130 383 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	34 362 €	7 000 €	27 362 €
Action 1	34 362 €	7 000 €	27 362 €
Structuration fédérale	34 362 €	7 000 €	27 362 €
Développement de l'activité	594 423 €	42 000 €	552 423 €
Action 1	520 985 €	21 000 €	299 985 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	203 176 €	13 000 €	190 176 €
Structuration fédérale	117 809 €	8 000 €	109 809 €
Action 4	273 438 €	21 000 €	252 438 €
Professionnalisation de l'activité	13 438 €	5 000 €	8 438 €
Formations fédérales	266 000 €	16 000 €	244 000 €
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	173 874 €	12 000 €	161 874 €
Action 1	173 874 €	12 000 €	161 874 €
Structuration fédérale	173 874 €	12 000 €	161 874 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	36 237 €	5 000 €	31 237 €
Action 1	36 237 €	5 000 €	31 237 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	36 237 €	5 000 €	31 237 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	73 801 €	28 500 €	49 796 €
Action 1	21 035 €	2 000 €	19 035 €
Ethique et prévention des inévitables dans le sport	21 035 €	2 000 €	19 035 €
Action 3	49 666 €	23 500 €	27 661 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 408 €	15 900 €	7 508 €
Prévention dopage	6 856 €	1 000 €	5 856 €
Accompagnement sanitaire préventif	14 050 €	6 000 €	8 050 €
Promotion des APS comme facteur de santé	6 350 €	1 000 €	5 350 €
Action 4	3 100 €	2 500 €	3 100 €
Formations fédérales	3 100 €	2 500 €	3 100 €
TOTAL	1 705 677 €	300 604 €	1 405 073 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 51 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

28 000 €

247 169 €

22 344 €

255 000 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FFESSM

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 12 144 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 725 €	4 725 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
THOMAS Richard	DTN	X		7 729 €	
RUELLO Yann	CMN		X	945 €	

TOTAL 8 674 €

+ charges correspondantes 3 470 €

Total de la subvention 12 144 €

ANNEXE 4



**BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE**

240, Boulevard Michelet - BP28 - 13274 Marseille, Cedex 09 - Tél: 04 91 38 24 39

Titulaire - Account Owner

**F F E S S M
ASS. FFESEM
24 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : RIB
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER : IBAN**

RIB - Identifiant de compte national			
Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
14607	00051	0619043325	23

Domiliation
DIACL - AG INSTITUTION.

IBAN International Bank Account Number						
FR76	1460	7000	6108	1190	4332	523

Bank Identification Code (BIC)
CCBFRRPPMAR

RIB - Ce relevé est destiné à être délivré à vos créanciers ou débiteurs, qui ont des transactions à effectuer sur votre compte (virements de crédits, paiement de factures, etc.). Il garantit la bonne exécution des transactions concernées et ainsi vous évite des réclamations pour mauvaise application ou délais.
IBAN - This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors, who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.). Its use guarantees the proper recording of the transactions concerned and thus avoids you complaints for application errors or delays.

Cadre réservé au destinataire

